

Conseil Municipal

**LISTE DES
DELIBERATIONS**



Séance du vendredi 29 mars 2024 à 18h30 – Hôtel de Ville

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt neuf mars à dix huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au sein de l'Hôtel de Ville, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jacky LEMOINE, Maire.

Sont présents, les Elus suivants :

Monsieur Jacky LEMOINE, Monsieur Lionel COURTIN, Madame Karine BLOCH, Monsieur Laurent HAINAUT, Madame Sylvie RIGOBERT, Monsieur Patrice SISTEK, Madame Patricia DENEUFEGLISE, Monsieur René FLINOIS, Monsieur Pierre BAYART, Madame Henriette FIGANIAK, Monsieur Émile GAUDET, Madame Rose-Marie LEGRU, Monsieur Gilles DHELIN, Madame Sabine BRUNELLE, Monsieur Laurent DERNONCOURT, Madame Gaëtane CABARET,, Madame Émeline DELPLANQUE, Monsieur Olivier MANNESSIER, Madame Patricia POTIER et Monsieur Benoît PENET.

Étaient absents et représentés :

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, a donné pouvoir écrit de voter en son nom Madame Laurence FOUCAULT à Madame Patricia DENEUFEGLISE, Monsieur Didier DUBOIS à Monsieur Lionel COURTIN, Madame Lylou KOMINIARZ à Madame Gaëtane CABARET, Madame Sylvie HAREL à Monsieur Laurent DERNONCOURT, Monsieur Dany DUBOIS à Monsieur Laurent HAINAUT, Madame Virginie ZIBRET à Madame Sabine BRUNELLE ,Madame Corinne VANQUELEF à Monsieur Pierre BAYART, Monsieur Arnaud BLOCH à Madame Karine BLOCH et Monsieur Romain LAVEDRINE à Monsieur Olivier MANNESSIER

Étaient absents excusés et non représentés :

Néant

Étaient absents non représentés :

Néant

- Élection d'un secrétaire de séance

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient à l'assemblée délibérante de désigner au début de chaque séance, son secrétaire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de désigner Monsieur René FLINOIS, secrétaire de séance.

- Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 23 février 2024

Le Conseil Municipal à l'unanimité, a approuvé le procès verbal.

Séance du vendredi 29 mars 2024 à 18h30 - Hôtel de Ville

- Élection d'un secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du vendredi 23 février 2024

Finances / Marchés publics

- 1- Approbation du compte de gestion 2023
- 2- Élection du Président de séance au vote des comptes administratifs
- 3- Comptes administratifs 2023
- 4- Affectation des résultats 2023
- 5- Fixation des taxes directes locales 2024
- 6- Budgets primitifs 2024
- 7- Répartition de la dotation de solidarité urbaine 2023
- 8- Concession de service public – Tarifs du camping à compter du 1er avril 2024

Ressources Humaines

- 9- Contrat d'apprentissage 2024-2025

Développement urbain et durable

- 10- Commission Communale d'Aménagement Foncier (CCAF)
- 11- Démolition des logements situés au 66 et 68 rue Aragon

Santé

- 12- Signature de convention de partenariat avec l'Association Nationale pour la Protection de la Santé

Citoyenneté

- 13 - Signature de convention de partenariat avec la fondation « 30 millions d'amis » pour une campagne de stérilisation des chats - année 2024

Conseil Municipal
Séance du vendredi 29 mars 2024 à 18h30
Hôtel de Ville

Les délibérations adoptées à l'unanimité sont les suivantes :

- 1- Approbation du compte de gestion 2023
- 2- Élection du Président de séance au vote des comptes administratifs
- 4- Affectation des résultats 2023
- 5- Fixation des taxes directes locales 2024
- 7- Répartition de la dotation de solidarité urbaine 2023
- 8- Concession de service public – Tarifs du camping à compter du 1er avril 2024
- 9- Contrat d'apprentissage 2024-2025
- 10- Commission Communale d'Aménagement Foncier (CCAF)
- 11- Démolition des logements situés au 66 et 68 rue Aragon
- 12- Signature de convention de partenariat avec l'Association Nationale pour la Protection de la Santé
- 13 - Signature de convention de partenariat avec la fondation « 30 millions d'amis » pour une campagne de stérilisation des chats - année 2024

La délibération adoptée à 28 voix pour et 1 abstention du groupe « Divion pour vous » (Madame Emeline DELPLANQUE) est la suivante :

- Modification du tableau des effectifs

La délibération adoptée à 24 voix pour, 4 abstentions des membres du groupe « Divion Naturellement » (Messieurs Oliver MANESSIER et Romain LAVEDRINE et Madame Patricia POTIER) et « Divion pour vous » (Madame Emeline DELPLANQUE) et 1 voix contre du groupe « Changeons Divion » (Monsieur Benoît PENET) est la suivante :

- 6- Budgets primitifs 2024

La délibération adoptée à 24 voix pour, 3 abstentions des membres du groupe « Divion Naturellement » (Messieurs Oliver MANESSIER et Romain LAVEDRINE et Mesdames Patricia POTIER) et 1 voix contre du groupe « Changeons Divion » (Monsieur Benoît PENET) est la suivante

- 3- Comptes administratifs 2023

Divers

Compte-rendu des décisions prises dans le cadre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire rappelle que, conformément à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, il doit rendre compte, à chacune des réunions obligatoires du Conseil Municipal, des décisions prises en vertu de l'article L2122-21 du même Code, relatif aux délégations de pouvoir du Maire, précédemment votées.

Les décisions du Maire n° 2024-016 à 2024-024 sont jointes en annexe.

La date du prochain Conseil Municipal sera communiqué prochainement